



## #Point info n° 03-22/23 du 30/08/2022

### RAPPEL

- Mettre en copie « [contact@footballsourds.com](mailto:contact@footballsourds.com) » pour toute correspondance.
- Envoyer l'adresse du stade et heure du coup d'envoi **12 jours avant** la/les rencontre(s) avec justificatif.
- Si indisponibilité d'avoir des arbitres, nous envoyer le justificatif.
- Si absence d'arbitres le jour du/des match(s), voir RSG – Article 22.
- Remplir **lisiblement** la feuille de match.
- Penser à consulter le site de la CFFS pour retrouver toutes les informations du football sourds.

### CLUBS

Veillez prendre note du changement du nom du club de Courbevoie (COCS) en COVGS (Club Olympique de Villeneuve la Garenne des Sourds) qui sera effectif prochainement.

### FICHE CLUB

RAPPEL : A tous les clubs : Veillez vérifier sur le site de la CFFS que votre « fiche club » (page « Clubs ») est à jour et ce avant le 31/08/2022.

### PASS'SPORT

Je vous invite à lire l'article ci-dessous à propos de l'allocation de rentrée sportive de 50€ que vos joueurs/joueuses peuvent bénéficier.

Par exemple : Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans) peuvent toucher cette allocation.

Cliquer sur le lien :

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>



## MUTATIONS au 30/08/2022

Cliquer sur le lien :

<https://www.footballsourds.com/pages/discipline/mutations/>

## AUTORISATIONS au 30/08/2022

Cliquer sur le lien :

<https://www.footballsourds.com/pages/discipline/autorisations/>

Retrouvez toutes les infos sur le site de la CFFS  
A votre disposition si besoin

Sportivement vôtre  
S. Tuccillo

**CFFS**